



2023-86

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 27 juillet à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 24/07/2023

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES,
Christian GIRARD, Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER
Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Denis CLAMENS,
Roland SEUX, Sébastien GAGNE, Valérie GAGNE

Excusés :

Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Serge ABOULIN
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER

Secrétaire de séance : Christine SIMON

OBJET : AVIS SUR EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ACTUALISEE POUR LA RN
88 DEVIATION ST HOSTIEN LE PERTUIS

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020-68 du 4/08/2020 émettant un avis favorable à la réalisation rapide de la déviation de la RN88, St Hostien-Le Pertuis (jointe à la présente délibération).

L'opération a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en 1997, et d'une demande d'autorisation environnementale unique qui a fait l'objet d'une enquête publique en 2020, conclue par l'arrêté préfectoral n°BCTE/2020 – 141 en date du 28 octobre 2020 portant autorisation environnementale au titre L.181-1 et suivants du code de l'environnement. À cette occasion, une étude d'impact a été produite et soumise au public lors de l'enquête publique. Depuis, à la suite d'adaptations techniques du projet pour améliorer les fonctionnalités (notamment les accès aux parcelles agricoles et les rétablissements de voiries), ainsi que pour prendre en compte des résultats de sondages géotechniques complémentaires, les emprises du projet ont légèrement évolué. Ces évolutions mineures du projet entraînant une demande de modification de l'autorisation environnementale, le maître d'ouvrage a décidé d'actualiser cette étude d'impact comme le permet le III de l'article L.122-1-1 du code de l'environnement. Le code de l'environnement prévoit alors qu'une participation du public par voie électronique (PPVE) soit organisée. Elle permet au public d'être informé des évolutions du projet et de ses impacts, et de s'exprimer au vu du dossier mis à la disposition du public, qui comprend l'étude d'impact actualisée, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage.



2023-86

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'évaluation environnementale actualisée, en rappelant que cette déviation est une véritable opportunité pour le développement économique de la Haute-Loire, qu'elle améliore la sécurité de ce tronçon routier particulièrement accidentogène et la qualité de vie des riverains et des usagers de la RN88.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

EMET un avis favorable à l'évaluation environnementale actualisée et aux mesures environnementales proposées.

Le Maire,
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 27/07/2023
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Christine SIMON





2020-68

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

L'an deux mil vingt, le quatre août à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 26/07/2020

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Danièle VALLERY,
Laëtitia PRADINES, Denis CLAMENS, Raymonde HABOUZIT,
Patrice LHOSTE, Christiane PAUZON, Valérie GAGNE, Roland SEUX,
Thierry SOLEILHAC, Christian GIRARD, Sabine JOUVHOMME,
Sébastien GAGNE, Bernadette PELISSIER

Excusés :

Serge ABOULIN qui a donné procuration à Raymonde HABOUZIT
Christine SIMON qui a donné procuration à Valérie GAGNE
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Roland SEUX
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Danièle VALLERY

**OBJET : RN 88 – DEVIATION DE SAINT HOSTIEN / LE PERTUIS :
AVIS DE LA COMMUNE DE BLAVOZY**

Présentation de l'opération

La RN88 a été classée Grande liaison d'aménagement du territoire dès 1993 considérant sa fonction d'axe central assurant la liaison Lyon - Toulouse. Elle constitue une liaison interrégionale entre Occitanie et Auvergne Rhône Alpes mais également une liaison européenne entre l'Europe du nord et l'Europe méditerranéenne.

Cette liaison est destinée à achever le désenclavement du Massif Central. Vecteur important de développement économique des territoires qu'elle traverse, elle constitue un véritable outil d'aménagement du territoire réunissant 2 grandes régions, 7 départements et 4 chefs-lieux.

Le projet soumis à l'enquête publique consiste à réaliser en 2x2 voies les contournements des bourgs du Pertuis et de Saint Hostien sur une longueur de 10,5 km.

Il constitue le dernier maillon routier permettant la mise à 2x2 voies complète de la RN88 entre Lyon et Le Puy-en-Velay.

L'opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la Région par l'État et est inscrite au Contrat de Plan Etat / Région.

Le coût de l'opération est estimé à 226,5 M€ financée comme suit : Région : 198 M€ (88%), Etat : 14,5 M€ (6%) et Département de Haute-Loire : 14 M€ (6%).



2020-68

Il ressort de l'analyse des différents aspects de cette opération structurante pour le territoire, les principaux atouts suivants :

1. Un projet d'intérêt général permettant de désenclaver la Haute-Loire et plus largement le sud de la région et du Massif Central.

Au niveau plus local, elle cumule deux fonctions très complémentaires :

- Elle permet de relier les aires urbaines de Saint Etienne et du Puy-en-Velay
- Elle permet d'irriguer tout un réseau de villes moyennes et villages ruraux de moyenne montagne

Plus précisément sur le secteur Le Puy-Yssingaux, elle permet la desserte de 43 communes regroupant plus de 88 000 habitants représentant 1/3 de la population de la Haute-Loire pour des usages du quotidien.

D'un point de vue économique, la RN 88 représente la colonne vertébrale à partir de laquelle se concentrent les zones d'activités et les entreprises industrielles et logistiques et à partir de laquelle le développement économique s'est prioritairement construit. Elle facilite les déplacements et les échanges économiques en direction du bassin rhonalpin. Les zones d'activités de l'agglomération ponctue au plus proche de la route nationale sont les plus importantes du territoire, en superficie, en nombre d'entreprises et accueillent de grands noms de l'industrie locale.

Ainsi, les 20 plus grandes entreprises industrielles font partie de ces zones d'activités. Sur un territoire qui est son propre bassin d'emplois (93 emplois pour 100 actifs), le maintien d'une dynamique économique est un sujet essentiel.

Tourné vers une offre touristique de « pleine nature », le secteur concerné concentre 40% des chambres d'hôtel du département de la Haute-Loire.

Ainsi, renforcer cet axe constitue-t-il une opportunité pour :

- Faciliter les déplacements du quotidien de près de 90 000 habitants
- Contribuer au dynamisme économique et à l'emploi
- Renforcer l'offre touristique avec un accès simplifié au territoire

En outre, ce chantier générera la création de 855 emplois directs et de plus de 700 emplois indirects, ce qui, compte tenu de la crise économique actuelle liée à la pandémie, constituera un levier pour la relance.

2. Un projet pour plus de sécurité

Au-delà de l'aspect facilitateur pour le quotidien des riverains et les acteurs économiques du territoire, ce projet a pour objectif le renforcement de la sécurité des utilisateurs de la RN88.

La RN88 présente en effet un taux d'accident corporel significativement supérieur à la moyenne nationale. En effet celui-ci est de 21 pour 100 millions de véhicules/km tandis qu'il est près de 25 pour la RN88.

Par ailleurs, en réduisant le trafic dans les bourgs traversés, il est attendu une amélioration notable de la sécurité des riverains.

Enfin, situé sur un territoire de moyenne montagne soumis aux averses de neige, la mise à 2x2 voies sera un atout pour faciliter le déneigement tout en améliorant la sécurité des personnels d'intervention et permettant la poursuite de la circulation.



2020-68

3. Un projet exemplaire, intégré dans son environnement

La Région, maître d'ouvrage de ce projet d'envergure, s'inscrit dans une démarche visant l'excellence en terme de préservation de l'environnement. Aussi, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui fait de l'environnement la priorité de son plan de relance, compte s'appuyer sur ce chantier pour faire la démonstration de son ambition et de son expertise pour la conduite d'un projet routier où la préservation des ressources, les économies d'énergie et la réduction des gaz à effet de serre seront des priorités.

Tous les aspects de l'impact de ce chantier sur son environnement ont été étudiés et pris en compte afin qu'ils soient :

- évités à chaque fois que possible,
- réduits systématiquement
- compensés si aucune autre solution n'est possible.

Les emprises nécessaires au projet font l'objet de mesures de compensation non seulement rendues nécessaires par la réglementation de l'environnement mais également inédites par le niveau d'exigence du maître d'ouvrage.

Le choix a été fait de réduire au maximum l'impact sur les espèces et les paysages. En outre, des mesures de compensation pour l'activité agricole sont prévues.

Enfin, en réduisant la circulation dans les bourgs, les nuisances induites par le trafic routier seront réduites ce qui améliorera considérablement la qualité de l'air et donc la qualité de vie des riverains.

4. Déviation de Blavozy : une expérience de 28 ans

Après 28 ans de déviation de la RN88, la commune de Blavozy est en mesure de faire le constat suivant :

Le bourg, qui jusqu'en 1992, a été déserté par les riverains de la nationale, laissant un grand nombre de logements vacants et de nombreuses constructions fortement dégradées et pour certaines à l'état de ruine. En effet, les nuisances sonores et la pollution atmosphérique ainsi que la dangerosité du trafic très soutenu avaient entraîné une désertion des habitants du bourg.

Aujourd'hui, après 28 ans de déviation, Blavozy est redevenu un village paisible, avec de nombreux services et commerces de proximité.

La population a connu une augmentation de 46 % environ entre 1990 et 2020. Elle apprécie la sérénité du bourg et favorise de plus en plus les déplacements doux (piéton, vélo...) sans appréhension.

Les enfants de l'école traversent régulièrement l'ancienne route nationale pour se rendre au Centre Socio Culturel et aux complexes sportifs en toute sécurité.

Concernant le nouveau tracé, les élus tiennent à souligner qu'il n'est pas prévu de demi-échangeur au niveau du secteur de Lachamp sur la commune de St Pierre Eynac.

Ils demandent donc qu'un demi-échangeur au niveau de Lachamp, en direction du Puy-en-Velay, soit intégré au projet. La création de la zone d'activités de Lachamp avec l'implantation de nombreuses entreprises, ainsi que le développement de l'urbanisation (habitat pavillonnaire) dans ce secteur entrainera un flux de circulation très important au niveau de la traversée du village de Blavozy. En effet, les habitants et les salariés du secteur qui voudront se rendre sur le bassin du Puy-en-Velay, devraient, si le demi-échangeur n'est pas créé, remonter jusqu'au bourg de St Hostien pour prendre la nationale. Il en sera d'ailleurs de même pour les nombreux poids-lourds et transporteurs divers desservant la zone d'activité de Lachamp

Un grand nombre préférera aller au plus rapide en traversant Blavozy, ce qui remettrait en cause la sécurité retrouvée dans le bourg et citée précédemment.

Il est à noter que la RD988 n'est plus adaptée à une circulation intensive : itinéraire dangereux, non déneigé prioritairement, absence de signalisation horizontale, entretien irrégulier, etc...



2020-68

En conclusion, et tout en garantissant l'intégration de cet ouvrage dans son environnement, ce projet est une véritable opportunité pour :

- le développement économique de la Haute-Loire,
- l'amélioration de la sécurité routière de ce tronçon routier particulièrement accidentogène,
- l'amélioration significative de la qualité de vie des riverains et des usagers de la RN88,

Aussi pour l'ensemble des motifs exposés plus haut, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- EMET un avis très favorable à la réalisation rapide de la réalisation à 2x2 voies de la RN 88 – Déviation de Saint-Hostien / Le Pertuis ;
- DEMANDE la création d'un demi échangeur au niveau de Lachamp en direction du Puy-en-Velay, afin de faciliter les déplacements des usagers de cette zone et d'éviter un afflux de circulation dans le bourg de Blavozy.

Le Maire

Franck PAILLON

Fait et délibéré le 04/08/2020
Pour extrait certifié conforme

